

Unité départementale du Bas-Rhin
14 rue du Bataillon de marche n°24
BP 10001
67050 Strasbourg Cedex

Strasbourg, le 24/11/2025

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 07/10/2025

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

SCI DU RHIN

9 RUE DE BREST
67100 Strasbourg

Code AIOT : 0100299651

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 07/10/2025 dans l'établissement SCI DU RHIN, implanté 9 RUE DE BREST 67100 Strasbourg. L'inspection a été annoncée le 17/09/2025. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Cette visite est réalisée suite au signalement d'activités susceptibles de relever de la rubrique 2712 (véhicules hors d'usage) de la nomenclature des ICPE.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- SCI DU RHIN
- 9 RUE DE BREST 67100 Strasbourg
- Code AIOT : 0100299651
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

La SCI du Rhin dispose, au 9 rue de Brest à Strasbourg, d'un ensemble immobilier qu'elle met en location, composé d'un bâtiment conçu pour exercer des activités d'entretien et de réparation de véhicules automobiles, d'un portique de lavage de poids lourds et de deux cours de part et d'autre du bâtiment principal.

Thèmes de l'inspection :

VHU

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant, la proposition de suites de l'inspection des installations classées au préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer au préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit, conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement, des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis, éventuellement, une modification de la rédaction de la prescription, par voie d'arrêté préfectoral, pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Situation administrative	Code de l'environnement du 07/10/2025, article R511-9	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

La visite a permis de constater que les installations ne relèvent pas de la nomenclature des ICPE. Le pouvoir de police relève donc de la compétence du maire et non de celle du préfet.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Situation administrative

Référence réglementaire : Code de l'environnement du 07/10/2025, article R511-9
Thèmes : Situation administrative, Régime applicable aux installations
Prescription contrôlée : Rubrique 2712 : Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 1. Dans le cas de véhicules terrestres hors d'usage, la surface de l'installation étant supérieure ou égale à 100 m ² : (E)
Constats : Au moment de la visite, l'inspection a pu constater que le bâtiment aménagé en garage n'est pas exploité : il est vide et en cours de rénovation. Les sols viennent d'être entièrement refaits. Le portique de lavage n'est pas exploité : cette activité devrait prochainement être remise en service. Autour du bâtiment, l'inspection a constaté que, parmi la vingtaine de véhicules présents sur le site, 7 d'entre eux sont des véhicules hors d'usage. Notre interlocuteur a précisé que ces véhicules sont issus des activités de l'ancien locataire et sont en cours d'évacuation. Les autres véhicules sont, en partie, des véhicules stationnés temporairement sur site par un dépanneur. Ceux-ci sont également amenés à être enlevés du site en raison de travaux de réfection des sols extérieurs à venir. Une consultation du SIV (Système d'Immatriculation des Véhicules) a été réalisée après la visite. Celle-ci n'a pas apporté d'éléments contraires relatifs au statut des véhicules présents sur site. L'inspection constate donc que, au moment de la visite, la surface dévolue aux activités ayant trait aux VHU est inférieure à 100 m ² . Ces activités ne relèvent donc pas de la nomenclature des ICPE. Enfin, notre interlocuteur a indiqué qu'après rénovation, seules les activités d'entretien/réparation de véhicules de type garage automobile et de lavage de véhicule poids lourds seront maintenues sur site.
Type de suites proposées : Sans suites